

29/30
Approbation de la convention précisant les conditions dans lesquelles M. Guy LEJEUNE apportera son concours pour la construction de 15 classes à Sainte-Clotilde.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Une convention a été passée le 22 Novembre 1962 entre la Commune et M. Guy LEJEUNE, Architecte, pour dresser le projet des travaux de construction de 15 classes "EXPRESS" et d'un bloc sanitaire à Sainte-Clotilde, d'en diriger l'exécution, etc...

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier cette convention " ./. Approuvé

H. Reunis le 15 Mars 1963 Adoptés à l'unanimité.
P. le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé : J. Clachard